



14, Clos Perault  
91200 Athis-Mons  
Tel: 06 08 33 17 90  
[divipassion@wanadoo.fr](mailto:divipassion@wanadoo.fr)  
[divipassion.over-blog.com](http://divipassion.over-blog.com)  
[www.divipassion.com](http://www.divipassion.com)

## Règlement du 5° Festival VIDEO DiViPassion 2011

Date projection publique : 12 novembre 2011  
Date limite inscriptions : 12 octobre 2011

Ce Festival Vidéo soutient la vidéo numérique populaire et non professionnelle. DiViPassion participe à la diffusion des cultures de proximité et à la démocratisation des outils de production vidéo numérique.

### 1) *Participation*

Ce Festival est organisé par

#### **DiViPassion**

Association loi 1901 dont le siège social est situé au 14 clos Pérault, 91200 ATHIS-MONS  
Représenté par M. Christian ALLAIN, Président.  
Siret : 499746683-00022

Il est ouvert à toute production non professionnelle.

- Réalisateurs particuliers non professionnels
- Organismes ou personnes morales
  - o FFCV
  - o EPNE, MJC, Médiathèques
  - o Associations culturelles ou sociales
  - o Collèges, Lycées
  - o Ecoles d'Art, ateliers publics

### 2) *Inscription*

Elle est gratuite et limitée à une seule œuvre par réalisateur.

L'inscription du réalisateur ou de la personne morale avec les caractéristiques de la vidéo réalisée se fait sur le formulaire ci-joint à nous retourner avec le support.

Dès réception des films, les réalisateurs seront informés par courriel (Accusé de réception)

La participation à la compétition implique l'acceptation de tous les termes du présent règlement.

### **3) Caractéristiques techniques**

Trois catégories de films sont admises :

- Les fictions
- Les animations
- Les films réalisés à l'aide d'appareils photo réflex, de téléphones mobiles ou de tablettes

Le thème est libre.

Il n'est pas nécessaire que l'oeuvre ait été réalisée spécifiquement pour ce festival.

La durée, générique compris, pour les fictions et les animations ne devra pas excéder 10 minutes et pour les appareils réflex ou les mobiles : 3 minutes.

Les supports de vidéo acceptés devront être sous forme de fichier .avi ou .mp4... gravés sur DVD de données ou clé USB.

### **4) Sélection, Jury et Prix**

Les membres actifs de DiViPassion effectuent une sélection parmi tous les films reçus.

Les films pré-sélectionnés, tous genres confondus, concourent pour un prix.

Tous les participants seront informés par courriel, avant la tenue du Festival, de la sélection ou non de leurs oeuvres.

Le jury, constitué de professionnels du cinéma et du monde artistique et audiovisuel décerne les prix dans chaque catégorie.

Les critères d'évaluation pour ce jury seront les suivants :

Intérêt de l'oeuvre, traitement artistique, technique de l'image, cadrage, montage et son.

Un prix du public sera également accordé, toutes catégories confondues.

Le réalisateur s'engage à être présent ou à être représenté lors de la projection de son film afin de débattre en public.

Les prix ne seront attribués qu'aux seuls présents ou représentés.

### **5) Propriété intellectuelle et droits d'auteur**

Les vidéos réalisées dans le cadre du Festival DiViPassion sont des exercices tombant sous l'égide des textes de lois régissant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle.

Le propriétaire de l'oeuvre audiovisuelle s'assurera d'avoir acquis les droits d'auteur et les droits à l'image de toute personne apparaissant dans la vidéo et devront être en mesure d'en fournir la preuve si nécessaire.

DiViPassion décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'éléments (bandes sonores, extraits de films ou d'archives...) non libre de droit sans l'accord des auteurs et/ou des éditeurs et des ayants droit.

Les frais engendrés suite au non respect de ces acquittements seront à l'entière charge du réalisateur présentant la vidéo au festival.

En cas de sélection, le réalisateur autorise l'organisation du festival à utiliser librement et gratuitement des images de son film pendant trois ans sur tout support de diffusion pour la promotion du festival, du film et du réalisateur à les utiliser sur tout support de communication à caractère non commercial. Les réalisateurs de vidéos lauréates autorisent la mise en ligne de celles-ci sur nos sites internet [www.divipassion.com](http://www.divipassion.com) et [divipassion.over-blog.com](http://divipassion.over-blog.com).

#### **6) Calendrier du Festival Vidéo**

Date limite d'inscription et d'envoi de la vidéo : **12 octobre 2011**

Date du Festival avec projection, compétition et remise des prix le samedi

***12 novembre 2011 projection à partir de 20h***

Précédée d'une animation off à partir de 18:00

Salle Lino VENTURA à Athis-Mons

#### **7) Litiges**

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par l'association DiViPassion, seul arbitre en cas de différend.



**5° festival Vidéo DiViPassion 2011  
Fiche d'inscription du Réalisateur**

*Titre de la vidéo:* \_\_\_\_\_

**1) Informations sur le réalisateur de la vidéo**

Ces informations sont collectées à l'usage exclusif de l'organisation.

*Nom et Prénom du réalisateur :* \_\_\_\_\_

*Club, atelier, école:* \_\_\_\_\_

*Adresse :* \_\_\_\_\_

*Code Postal :* \_\_\_\_\_ *Ville :* \_\_\_\_\_

*Tel :* \_\_\_\_\_ *courriel:* \_\_\_\_\_

*Site internet :*

*Particulier :*

*Autre :*

*Facultatif : brève biographie, filmographie, palmarès :*

**2) Type de vidéo**

<i>Type</i>	<i>fiction</i>	<i>animation</i>	<i>« réflex/mobile »</i>	<i>durée</i>

**3) Description succincte de la vidéo (synopsis)**

*(Ce descriptif sera repris dans le programme)*

#### **4) Caractéristiques de la vidéo**

<i>Durée</i>	
<i>Format ( 4 :3- 4 :3 bandes noires – 16 :9)</i>	
<i>Support d'enregistrement :</i>	

#### **5) Adresse pour l'envoi**

*Cette fiche d'inscription dûment complétée et la vidéo doivent être envoyées avant **le 12 octobre 2011** à :*

**Mr ALLAIN Christian**  
**DiViPassion**  
**14 clos Perault**  
**91200 Athis-Mons**

#### ***Pour tous renseignements:***

**tel :** 06 08 33 17 90  
**courriel:** divipassion@wanadoo.fr  
**blog :** divipassion.over-blog.com  
**site:** www.divipassion.com

*Date :*

*Signature*